

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les **subventions**.

MEMBRES FONDATEURS

- AXA
- Bellon S.A (Sodexo-Alliance)
- Crédit Agricole S.A.
- Vivendi
- Fimalac
- Danone
- Devanlay
- Fondation Électricité de France
- Indreco
- L'Oréal
- Michelin
- Shell France
- Parcs et Jardins de France
- Fédération Française du Bâtiment

Rejoignez-nous !



Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale d'Alsace
9, Place Kléber
67 000 STRASBOURG
Tél.: 03 88 22 32 15

www.fondation-patrimoine.com

fondationpatrimoinelegationalsace.blogspot.com



**Préservons aujourd'hui
l'avenir**



**Restauration du patrimoine
du Cimetière Central de
MULHOUSE**

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à LA RESTAURATION DU CIMETIERE CENTRAL DE MULHOUSE*

- Entrée protestante** (chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Cimetière de Mulhouse protestant »)
- Entrée et chapelle catholique** (chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Cimetière de Mulhouse catholique »)

Mon don est de : euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100-€ = 66-€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T.

Exemple : Un don de 500-€ = 300-€ d'économie d'impôt.

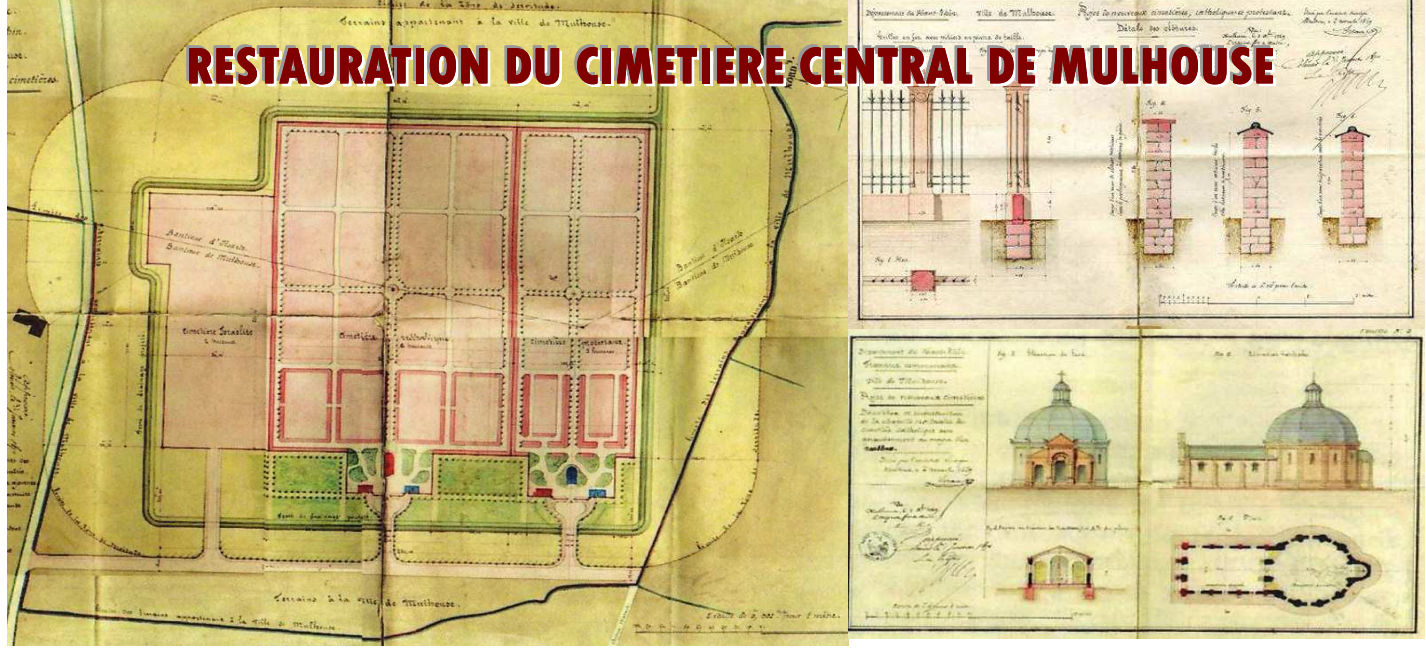
Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu.

NOM OU SOCIETE.....ADRESSE.....

Coupon-réponse à renvoyer à :

CIMETIERE CENTRAL
Service des Cimetières
94, rue Lefebvre
68 100 MULHOUSE

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. * Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.



Afin de préserver la mémoire de nos ancêtres, la Ville de Mulhouse en partenariat avec la Fondation du Patrimoine restaure le cimetière « historique » de Mulhouse.

Le Cimetière Central présente un grand intérêt architectural et historique. C'est un lieu majeur de création et de perpétuation de la mémoire collective de la ville, au-delà de la mémoire familiale.

Le Cimetière fut créé en 1872 sur 12 hectares par J.B. Schacre à qui l'on doit le nouveau temple protestant sur la Place de la Réunion, l'église catholique St Etienne et la synagogue. Son plan d'ensemble distingue le cimetière protestant, le cimetière catholique et le cimetière israélite. Ces trois secteurs sont séparés par des murs et divisés par de grandes allées longitudinales coupées par des allées transversales plus étroites qui déterminent des îlots rectangulaires.

Le cimetière contient les tombes des Mulhousiens qui, aux XIXème et XXème siècles, ont fait de leur ville « la capitale de l'industrie française ».

FONDATION



Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine

Il est situé en grande partie dans le périmètre des 500 m des abords de l'église Sainte Jeanne d'Arc. En décembre 1999, le Conseil Municipal opte pour une procédure de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager en raison de sa souplesse et de son caractère contractuel.

Avec cette décision, en 2007, la Ville a souhaité assurer la sauvegarde et la mise en valeur par une procédure de protection reconnaissant l'importance historique, patrimoniale et mémorielle de ce lieu.

L'entrée de chacune des trois parties du cimetière est marquée par de grands portails ouvragés composés de grilles et piliers en grès finement taillés. Le décor de la grille marque la confession.

Aujourd'hui les portails protestant et catholique sont abîmés et rouillés et la chapelle catholique subit les affres du temps et de l'humidité. L'ensemble nécessite d'être urgemment restauré.

